

général sur le sujet (1900ème séance) appellent certainement un examen plus approfondi que la simple lecture à laquelle les délégations ont pu se livrer dans le peu de temps qui leur était imparti. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, la création d'un mécanisme international dans ce domaine est particulièrement délicate, mais on ne saurait ignorer ou négliger le rôle joué par les sociétés internationales dans l'économie d'aujourd'hui. Il s'agit d'un instrument qu'il faut utiliser et orienter de manière à en tirer le maximum de bénéfices et éviter qu'il n'exerce une influence néfaste. Ces sociétés constituent un véhicule efficace pour la circulation des capitaux et des techniques. La délégation italienne étudie les recommandations du Groupe et celles du Secrétaire général concernant l'éventuelle création d'un mécanisme international et déclare qu'à son avis un tel mécanisme ne pourra être qu'une source d'informations et d'aide, et ne devra porter nullement atteinte à la responsabilité des Etats qui seuls décideront de leur politique à l'égard des sociétés multinationales. Il incombe à chaque gouvernement de choisir la manière dont il se servira de ces instruments économiques en vue de l'intérêt mutuel.

86. Pour finir, M. Cavaglieri aborde la question de l'action dans les situations d'urgence, toujours dans le cadre de la sécurité économique collective. L'intervention la plus récente des Etats et des organismes internationaux à l'occasion d'événements tragiques a été l'aide apportée aux régions d'Afrique centrale frappées par la sécheresse. En outre, les bouleversements économiques provoqués par les fluctuations de prix ont placé certains pays dans une situation particulièrement difficile. Le Programme spécial adopté par l'Assemblée générale vise à répondre aux besoins des pays les plus affectés par une série de mesures à court et à moyen terme sous le contrôle d'un comité *ad hoc*. Il s'agit du premier ensemble de mesures adoptées par l'Assemblée générale pour faire face à une situation économique grave et généralisée.

87. En conclusion, la délégation italienne souhaite vivement que les problèmes communs et les efforts collectifs rapprochent les pays et soient l'occasion d'une meilleure compréhension mutuelle, d'une coopération plus efficace et d'un progrès vers la paix et la prospérité.

*La séance est levée à 17 h 25.*

## 1905<sup>e</sup> séance

Lundi 8 juillet 1974, à 10 h 15

*Président* : M. A. KARHILO (Finlande)

E/SR.1905

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

**Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite)** [E/5479, E/5486, E/5490, E/5502, E/5517, E/5521 et Add.1 à 3, E/5532 et Corr.1]

1. M. ISLAM (Pakistan) dit que le système économique mondial actuel n'a manifestement pas servi les intérêts de l'ensemble de l'humanité. Il favorise quelques pays riches au détriment des autres et a été conçu pour perpétuer une situation qui permet aux riches d'exploiter les pauvres et aux forts de dominer les faibles. L'écart de niveau de vie entre pays développés et pays en voie de développement montre que ce système est mauvais et injuste. La majorité de l'humanité ne saurait plus longtemps l'accepter. L'effondrement du système monétaire, la dislocation des structures commerciales internationales, la montée en flèche des prix des matières premières, la crise de l'énergie et l'incapacité des institutions existantes à stabiliser les prix et le coût de la vie ont amené des pays en voie de développement au bord de la faillite économique. Cette situation est l'aboutissement d'un processus dont le point de départ remonte à

plusieurs années, mais rien de constructif n'a été fait jusqu'à ce que la crise de l'énergie ait contraint les pays développés à engager le dialogue avec les pays en voie de développement pour essayer de résoudre leurs propres problèmes.

2. A sa sixième session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté une Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international mais les réserves faites par de nombreux pays ont donné l'impression que, dans le nouvel ordre économique envisagé, les pays en voie de développement feraient sans doute entendre leurs voix mais ne prendraient pas les décisions, ces dernières restant l'apanage des pays développés. Des tentatives ont incontestablement été faites pour que ce nouvel ordre économique continue à servir les intérêts de ces pays, sans que les droits des pays en voie de développement soient dûment pris en considération. D'aucuns craignent apparemment que l'excédent de la balance des paiements des pays producteurs de pétrole, par exemple, n'ait des répercussions catastrophiques sur l'ordre économique international. Au contraire, cet état de choses pourrait marquer la naissance d'un meilleur équilibre. Les pays industrialisés ont eu une balance des paiements excédentaire pendant

plusieurs décennies. Tout dépendra de la façon dont l'excédent sera utilisé. M. Islam ne doute pas que la richesse soit utilisée avec sagesse et dans l'intérêt de toute l'humanité. Bien entendu les "nouveaux" riches se soucieront d'abord du bien-être de leurs peuples, mais ils sont aussi conscients de la responsabilité qu'ils ont d'aider les pays en voie de développement moins bien dotés et ont déjà commencé à jouer un rôle dans l'instauration d'un nouvel ordre économique.

3. Quoi qu'il en soit, la puissance économique reste aux pays qui la détiennent depuis un siècle et dont la coopération sera nécessaire pour modifier le système unilatéral actuel. A long terme, ces pays ont intérêt à aider à restructurer les institutions économiques et monétaires internationales pour qu'elles servent également tous les pays, et à éviter une confrontation entre les nations développées et le monde en voie de développement.

4. Certains facteurs qui ont jusqu'ici empêché la juste croissance économique des pays pauvres doivent être éliminés pour permettre à ces derniers de prospérer. Il faut surtout mentionner, dans ce contexte, les termes défavorables de l'échange et les obstacles au commerce international. Ces dernières années, les obstacles au commerce international se sont en fait accrus, les règlements commerciaux sont devenus plus complexes, les pays en voie de développement ayant de ce fait des difficultés croissantes à soutenir la concurrence avec les pays développés. L'association économique de certains pays industrialisés, soucieux de protéger leur agriculture et leur industrie a été néfaste aux pays pauvres. Des contingents tarifaires et des plafonds globaux ridiculement bas, une classification des produits en catégories vulnérables et semi-vulnérables et des règlements compliqués concernant par exemple l'origine et "l'authenticité" des produits déroutent les négociants. L'application unilatérale des règlements d'importation empêche certains pays en voie de développement de diversifier leurs exportations.

5. Les pays en voie de développement ont vu leur part du commerce mondial diminuer et ils espèrent obtenir de meilleures possibilités grâce aux négociations commerciales multilatérales lancées par le GATT. Ces négociations devraient pouvoir commencer sans plus attendre. Elles doivent s'inspirer des principes et objectifs de la Déclaration des ministres du GATT adoptée à Tokyo et des dispositions pertinentes du Programme d'action adopté à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Leur objectif doit être d'accroître la part des pays en voie de développement dans les échanges mondiaux et leurs recettes en devises, d'améliorer l'accès aux marchés pour leurs exportations en éliminant les barrières tarifaires et non tarifaires et d'assurer des prix stables et rémunérateurs pour leurs produits. Pour corriger le déséquilibre actuel des échanges commerciaux, il faudra que les négociations reposent sur les principes de la non-réciprocité et du traitement préférentiel en faveur des pays en voie de développement. Il convient de maintenir, d'améliorer et d'élargir le Système généralisé de préférences.

6. La croissance des pays en voie de développement est également gênée par le système monétaire international actuel dont la réforme revêt une importance capitale pour

l'économie mondiale. Le Programme d'action souligne les mesures qu'implique cette réforme. L'un des buts indissociables de la réforme doit être de favoriser un transfert net des ressources réelles des pays développés vers les pays en voie de développement. Il faut très vite établir un lien entre l'allocation des DTS et l'octroi de fonds supplémentaires en vue du développement. M. Islam est déçu d'apprendre que le Comité des Vingt du FMI a encore demandé une autre étude sur cette question; il espère que cette étude sera rapidement menée à terme et aboutira à des mesures positives. Les pays en voie de développement ont le droit de participer pleinement à l'adoption des décisions sur la réforme du système monétaire et d'obtenir une part équitable des avantages qui en résulteront. Ce droit leur est reconnu dans le projet de Charte des droits et devoirs économiques des Etats adopté, voici quelques jours, par le Groupe de travail de la CNUCED à Mexico. Le développement des pays pauvres est aussi entravé par le fardeau du service de la dette, par des taux de fret résultant d'une situation de monopole, par le coût élevé du transfert des techniques et par l'exode continu des compétences.

7. M. Islam voit avec regret qu'aucun progrès n'a été fait en ce qui concerne le Fonds spécial envisagé dans la résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, bien que l'urgente nécessité de mesures efficaces ait été universellement reconnue et qu'il y ait eu consensus sur les dispositions de la résolution visant le Programme spécial. Cela est d'autant plus décevant qu'un certain nombre de délégations n'ont pu faire de déclarations de fond lors des deux sessions du Comité *ad hoc* du Programme spécial. L'urgence doit être la considération dominante. M. Islam propose que le Conseil demande au Comité *ad hoc* d'examiner la question de la mise en place du mécanisme du Fonds spécial en première priorité, et d'achever ses travaux sans plus tarder.

8. Le rapport du Groupe de personnalités chargé d'étudier les effets des sociétés multinationales sur le développement et sur les relations internationales (E/5500/Add.1) sera très utile en tant que document préliminaire, et les recommandations qu'il contient méritent un examen attentif de la part tant des pays développés que des pays en voie de développement. M. Islam reconnaît avec le Secrétaire général (1900e séance) que les problèmes soulevés par les sociétés multinationales doivent être étudiés en profondeur et de façon suivie, et il appuie la recommandation du Groupe de créer une commission des sociétés multinationales de 25 experts. Il appuie également la recommandation tendant à créer au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies un centre de recherche et d'information qui assurerait l'appui administratif nécessaire à la commission envisagée; il se prononce enfin en faveur d'un débat annuel au Conseil sur les sociétés multinationales. Mais il faut avant tout élaborer et adopter un code international de conduite réglementant et contrôlant les activités des sociétés multinationales. Il conviendrait que la commission en question donne priorité à l'établissement de ce code.

9. Le rapport du Secrétaire général sur la sécurité économique collective (E/5529) est opportun et convaincant. M. Islam pense, lui aussi, que le concept de sécurité collective est applicable aux relations économiques aussi bien qu'aux relations militaires entre les Etats mais, à son avis, la notion doit être précisée et il demande instamment

au Secrétaire général d'étendre la portée pratique des quatre tâches qu'il a assignées aux institutions internationales : évaluation préalable, réglementation, promotion de l'équité, action dans les situations d'urgence (*ibid.*, chap. III. A). Il appartient à la communauté internationale d'introduire et d'appliquer certains règlements visant à favoriser la sécurité économique internationale. Le rapport souligne à juste titre que l'équité s'entend de l'adoption de mesures tendant à ce que l'accroissement du bien-être économique profite à tous les pays et à toutes les couches de la société. L'évolution de l'ordre économique et social, qui s'est trouvée accélérée par les récentes crises économiques, se poursuivra, et M. Islam est convaincu qu'un ordre plus juste et plus stable apparaîtra. Etant donné que l'évolution obéit à des forces mondiales, à la conjoncture régionale, à des politiques et à des objectifs nationaux, il faut prendre des mesures à tous ces échelons pour alléger les difficultés des pays les plus sérieusement touchés, favoriser le développement économique de tous et promouvoir la sécurité économique collective.

10. M. W. RAHMAN (Observateur du Bangladesh), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que la Déclaration et le Programme d'action adoptés par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire, qui auraient été inconcevables vingt-cinq ans auparavant, représentent par rapport à l'ancien concept d'un ordre économique international, fondé sur la domination du fort et du riche, une orientation nouvelle allant dans le sens de l'interdépendance et de la collaboration. Peu de mesures efficaces ont été prises pour atteindre les objectifs d'assistance fixés dans la Stratégie internationale du développement; comme l'a noté le Comité de la planification du développement, la Stratégie est toujours un vœu pieux plutôt qu'une politique. La Déclaration et le Programme d'action qui viennent d'être adoptés font naître de nouveaux espoirs. Si, comme l'a dit le représentant de l'Inde (1903ème séance), ils sont mis en œuvre immédiatement et efficacement, ils peuvent aider à redresser les inégalités et les faiblesses du système économique international. Cela dépendra de la volonté politique des pays développés, qui devraient partager de bonne grâce leurs connaissances et leurs moyens techniques et encourager les pays en voie de développement par tous les moyens possibles à se procurer les devises dont ils ont besoin.

11. Le Programme d'action recommande à juste titre l'application, l'amélioration et l'élargissement du Système généralisé de préférences. Malheureusement, les pays en voie de développement ne peuvent pas tirer pleinement avantage des concessions tarifaires, du fait que des produits présentant un intérêt majeur pour leurs exportations demeurent exclus du système. Il ressort d'une étude récente de la CNUCED<sup>1</sup> que seules 30 à 50 p. 100 des importations remplissant les conditions nécessaires pour bénéficier du traitement préférentiel en bénéficient effectivement, et que les systèmes préférentiels ne visent qu'environ 25 p. 100 des importations passibles de droits provenant des pays en voie de développement. Pour remédier à cette situation, les pays développés pourraient prendre des mesures préventives et correctives afin d'éviter une nouvelle dégradation des

économies des pays en voie de développement. Toutefois, la manière la plus efficace d'améliorer le système serait d'augmenter le nombre de produits visés et l'ampleur des réductions tarifaires et de libéraliser les plafonds et les contingents tarifaires.

12. M. Rahman se félicite de la décision prise par l'Assemblée générale, à sa sixième session extraordinaire, d'adopter un programme spécial prévoyant de nouvelles mesures d'urgence pour aider les pays les plus gravement touchés par la crise économique à surmonter leurs difficultés actuelles et à parvenir au stade du développement économique autonome. Il espère que des mesures immédiates seront prises pour traduire dans la pratique ce programme d'urgence car la situation est désespérée dans des pays comme le Bangladesh, où le plan quinquennal de développement risque d'être gravement perturbé par les crises qui ont secoué l'économie mondiale.

13. Les espoirs qu'avait soulevés la Déclaration de Tokyo adoptée par les ministres du GATT et concernant les négociations commerciales multilatérales semblent s'estomper. Il faudrait que les négociations s'engagent véritablement avec les objectifs ci-après : octroi d'avantages supplémentaires pour le commerce des pays en voie de développement grâce à l'amélioration du Système généralisé de préférences et à des concessions commerciales; limitation des marges tarifaires préférentielles aux seuls produits dont l'exportation intéresse essentiellement les pays en voie de développement et qui bénéficient du Système généralisé de préférences, et exclusion de ces produits de toute concession tarifaire au titre de la clause de la nation la plus favorisée ou à d'autres titres; augmentation des réductions tarifaires préférentielles pour les produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en voie de développement et qui sont visés par le Système généralisé de préférences; et prise en considération des intérêts en matière d'exportation des pays en voie de développement privés de littoral ou comptant parmi les moins avancés.

14. M. Rahman estime, comme le Secrétaire général, que le Conseil est l'organe des Nations Unies qui doit logiquement assumer la responsabilité de la sécurité économique collective et que cette sécurité est liée à la notion de sécurité politique collective. L'interdépendance de tous les problèmes du monde actuel exige une nouvelle stratégie de stabilité dynamique, fondée sur la responsabilité mondiale vis-à-vis du développement de tous les pays. L'acceptation de ce principe assurera la sécurité économique de tous et évitera les bouleversements économiques comme celui de l'heure, qui a creusé le fossé entre riches et pauvres. M. Rahman note avec satisfaction le travail accompli par le Groupe de travail de la CNUCED à Mexico et est heureux que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats ait pu être adoptée. Il est indubitable que les Etats doivent collaborer en vue d'établir des relations économiques internationales plus rationnelles et plus équitables et de favoriser des modifications de structure qui soient en harmonie avec les intérêts des pays en voie de développement notamment. Tous les Etats ont le droit de participer à la formulation des décisions internationales visant à résoudre les problèmes économique et monétaire mondiaux et de partager équitablement les avantages en découlant. Tous les Etats doivent développer la coopération pour le

<sup>1</sup> TD/B/C.5/22 et Corr.1.

transfert des techniques et aider les pays en voie de développement à bénéficier des progrès de la science moderne, ainsi qu'à mettre au point une technologie nationale. Tous les Etats ont le droit d'exercer une souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles.

15. Les hypothèses de base sur lesquelles s'appuie la Stratégie internationale du développement devront être réexaminées dans le contexte de la nouvelle situation économique mondiale. Cette situation exige une politique intégrée en ce qui concerne les produits de base. Pour formuler une telle politique et aussi pour répondre aux espoirs qu'a fait naître la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et préparer la session extraordinaire de 1975, il sera nécessaire de remanier et renforcer le mécanisme institutionnel existant. Le Conseil devrait concentrer ses efforts sur les moyens de mettre en œuvre le Programme d'action.

16. Le Bangladesh attache une importance particulière à la Conférence mondiale de l'alimentation et à la Conférence mondiale de la population qui se tiendront prochainement. Il espère que la première de ces deux conférences aboutira à la création d'un stock régulateur permanent de céréales alimentaires qui atténuerait les crises dues aux fluctuations soudaines des marchés des produits de base. Il faut relever l'intérêt du rapport du Groupe de personnalités chargé d'étudier les effets des sociétés multinationales sur le développement et sur les relations internationales; de sérieux efforts devraient être faits en vue de mettre au point pour ces sociétés un code de conduite acceptable et qui soit dans l'intérêt des pays en voie de développement.

17. M. ZEGERS (Fonds monétaire international) donnera lecture de la déclaration que le Directeur général du FMI, qui ne peut malheureusement pas quitter Washington en cette période, l'a prié de lire en son nom.

18. L'issue des travaux entrepris par le Comité des Vingt du FMI sur la question de la réforme monétaire internationale, qui viennent de s'achever, n'a pas été à la hauteur des résultats escomptés au moment où le Comité avait été créé en 1972; cependant, étant donné l'évolution tumultueuse de l'économie mondiale au cours des deux dernières années, l'effort du Comité des Vingt mérite d'être souligné quant à sa portée. S'il n'a pas été possible, dans les circonstances incertaines qui prévalent actuellement, de prescrire un ensemble de dispositions monétaires pleinement articulées pour application à plus long terme, une large mesure d'accord s'est néanmoins dégagée sur les principaux objectifs auxquels devrait correspondre le système réformé, et l'on s'est généralement engagé à exécuter les politiques qui seront nécessaires pour réaliser ces objectifs. Vu dans ce contexte, le programme d'action immédiate adopté à Washington<sup>2</sup>, qui prévoit la préparation de projets d'amendements aux articles de l'Accord du FMI, devant être étudiés par les Ministres puis soumis aux pays membres avant février 1975, représente, de l'avis du Directeur général, une étape importante de l'évolution du système monétaire international.

19. Pour permettre à cette évolution de se poursuivre, il a été décidé qu'un nouvel organe permanent du FMI, qui aurait les pouvoirs de décision nécessaires pour administrer et adapter le système monétaire, devait être créé au niveau ministériel. Le conseil proposé permettra à la voix de la communauté internationale — celle des pays en voie de développement comme celle des pays développés — de mieux se faire entendre et aidera à désamorcer d'éventuelles politiques nationalistes néfastes et excessives. Etant donné qu'un tel conseil ne peut être établi que par un amendement apporté aux articles de l'Accord, il a été décidé de créer en attendant un comité intérimaire qui serait chargé des mêmes tâches mais n'aurait qu'un rôle consultatif.

20. Un autre domaine important dans lequel les vœux de la communauté internationale dans son ensemble auront un poids accru est celui de l'administration du système actuel de flottement des taux de change. Il est encourageant de noter que les Administrateurs ont pris une décision sur les principes directeurs qui doivent régir l'Administration du flottement des taux de change. Ces principes aideront à assurer que les pays intervenant sur le marché des changes tiennent compte de critères internationalement admis, et ils fourniront le cadre d'un dialogue permanent entre pays sur l'opportunité des mesures de politique extérieure qu'ils peuvent prendre.

21. Au Comité des Vingt, les Ministres sont convenus que les membres du FMI devraient être invités à s'engager à n'appliquer ou à ne renforcer aucune restriction commerciale ou restriction de compte courant, aux fins de soulager leur balance des paiements, sans que le Fonds ait au préalable reconnu que ces mesures étaient justifiées. Bien qu'elle ait un caractère volontaire, cette déclaration montre la détermination commune de tous les pays d'éviter toute politique de nature à porter atteinte aux principes de la coopération internationale pendant la période difficile qui s'annonce.

22. Un autre point sur lequel le Comité des Vingt a pu parvenir à un accord assez général est la nécessité de mettre en valeur le rôle des DTS dans les réserves internationales. Une nouvelle évaluation des DTS a été adoptée, fondée sur un échantillon des 16 monnaies les plus importantes dans le commerce mondial; cette décision devrait ajouter un heureux élément de stabilité à ce qui deviendra peu à peu l'élément central des réserves mondiales. Les DTS rapporteront au début un taux d'intérêt de 5 p. 100, c'est-à-dire un intérêt supérieur à celui que permettait l'ancienne évaluation, mais encore bien inférieur au taux du marché et suffisamment bas pour souligner le caractère essentiellement coopératif du FMI.

23. Le rôle croissant des DTS profitera à tous les membres du Fonds en permettant à la communauté internationale d'améliorer les procédures de gestion des liquidités globales. Parallèlement, il sera nécessaire d'étudier plus avant le rôle que devraient jouer les deux autres principaux éléments des liquidités internationales, à savoir l'or et les monnaies nationales. Les Administrateurs examineront ces questions dans les mois à venir.

<sup>2</sup> Voir FMI, communiqué de presse No 74/32, en date du 13 juin 1974.

24. Les mesures qui viennent d'être mentionnées devraient être à l'avantage de tous les membres du Fonds, en



rendant le système monétaire international plus efficace et plus souple. En outre, un certain nombre de propositions et de recommandations précises ont été formulées, dont l'intérêt n'échappera pas en particulier aux pays en voie de développement membres du FMI.

25. Tout d'abord, le Comité des Vingt a approuvé la création d'une nouvelle facilité, dont les ressources initiales devraient s'élever à plus de 3 millions de DTS (soit 3,6 millions de dollars), destinée à aider les membres à faire face aux premières répercussions de la hausse des coûts d'importation du pétrole. Le Directeur général espère que cette facilité constituera une source importante de financement supplémentaire pour des pays qui auraient pu être autrement conduits à adopter des politiques peu souhaitables, tant du point de vue de leurs conséquences vis-à-vis des programmes nationaux de développement que de leurs effets sur les partenaires commerciaux.

26. Deuxièmement, le Comité a largement approuvé la mise en place du mécanisme spécial plus large dont il est fait mention dans la résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale et qui, dans le cadre du programme d'action immédiat recommandé par le Comité des Vingt, permettra d'offrir, sur une base relativement plus large et à plus long terme que d'habitude, des ressources aux pays souffrant de faiblesses structurelles de leur balance des paiements, au profit notamment des pays en voie de développement qui accusent des niveaux élevés de chômage caché. Cette proposition a déjà été longuement étudiée et l'on espère qu'elle pourra être mise en œuvre dans un proche avenir.

27. Troisièmement, bien qu'aucune entente n'ait encore pu être réalisée sur les moyens qui permettraient de procéder aux transferts nécessaires de ressources réelles vers les pays en voie de développement dans le cadre de nouveaux arrangements monétaires, l'ampleur et l'urgence des problèmes ont été largement reconnues. Il a donc été décidé de créer un comité conjoint du FMI et de la BIRD, au niveau ministériel, pour poursuivre l'étude de la question et recommander des mesures. Ce comité se penchera plus particulièrement sur les difficultés que rencontrent les pays les plus touchés par la situation économique actuelle. Les travaux accomplis dans ce domaine devront, bien entendu, être étroitement coordonnés avec ceux qui sont menés par d'autres organisations.

28. Quatrièmement, il a été convenu que la question du lien entre l'assistance au développement et la création de DTS devrait être étudiée plus avant et que les Administrateurs devraient élaborer un projet d'amendement qui serait soumis aux Ministres pour examen. Cela ne signifie pas qu'un accord général ait pu être réalisé en ce qui concerne le lien, mais certains grands pays qui contribuent à formuler de sérieuses réserves sur la question pourront réexaminer leur attitude à la lumière de textes juridiques soigneusement établis.

29. L'accord global récemment conclu à Washington représente une contribution importante à l'évolution du système monétaire international, mais les progrès réalisés dans ce domaine n'apporteraient pas grand-chose aux pays membres du Fonds si ceux-ci étaient incapables de contrôler, sur le plan national, le grave problème de l'inflation. Au

sein du Comité des Vingt, les Ministres ont reconnu la gravité du problème et affirmé leur détermination d'adopter les politiques nécessaires pour lutter contre ce problème. L'inflation est un mal qui s'attaque surtout à ceux qui sont le moins bien armés pour y résister. Les pays les plus riches et les plus industrialisés ont par conséquent l'obligation spéciale, vis-à-vis des nations plus pauvres, d'adopter des politiques nationales efficaces et réalistes.

30. M. PETRIĆ (Yougoslavie) dit que le Conseil tient sa session à un moment où l'on attend de lui qu'il assume d'importantes responsabilités dans la mise en œuvre des décisions historiques de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Comme le président Tito l'a récemment mis en relief, l'importance de cette session extraordinaire tient principalement au fait que, sur l'initiative des pays non alignés, elle a adopté par consensus des décisions qui jettent les bases d'un nouveau système plus équitable de relations économiques internationales; le Président a souligné, en particulier, que la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international procèdent des principes de l'égalité de droits, de l'égalité souveraine des États et du respect des intérêts des autres pays, tous facteurs essentiels pour résoudre avec succès les problèmes aigus auxquels la communauté internationale fait face.

31. La Déclaration renferme des éléments dont l'importance est vitale pour l'avenir des relations économiques mondiales. Elle souligne à juste titre que les derniers vestiges de la domination étrangère et coloniale, l'occupation étrangère, la discrimination raciale, l'*apartheid* et le néo-colonialisme sous toutes ses formes, continuent d'être parmi les plus grands obstacles à la pleine émancipation et à l'avancement des pays en voie de développement et de tous les peuples en cause et que l'ordre économique international actuel est en contradiction directe avec l'évolution des relations politiques et économiques du monde contemporain et perpétue l'inégalité. Elle fait également ressortir avec raison l'existence d'un rapport d'interdépendance entre tous les membres de la communauté mondiale; elle reconnaît que le monde en voie de développement est aujourd'hui une force considérable dont l'influence se fait sentir dans tous les domaines de l'activité internationale et que l'évolution irréversible du rapport des forces dans le monde appelle une participation active, pleine et équitable des pays en voie de développement à la formulation et à l'application de toutes les décisions qui intéressent la communauté internationale.

32. La Déclaration et le Programme d'action annoncent à n'en pas douter l'avènement d'une ère nouvelle, celle d'une coopération économique internationale plus équitable.

33. Du fait de l'éveil à la conscience politique et à la lutte de nombreux peuples et mouvements sociaux incapables de vivre selon les anciens rapports politiques et sociaux, ainsi que de la poussée sans précédent de forces productives fondées sur la science et la technique modernes, le monde est actuellement en profonde transformation. Les vieilles structures et les rapports périmés cèdent irrévocablement la place à des rapports nouveaux orientés vers le progrès. La Déclaration souligne très justement que le résultat le plus considérable et le plus important qui ait été obtenu durant

les dernières décennies est l'affranchissement de la domination coloniale et étrangère d'un grand nombre de peuples et de nations.

34. Mais tous ces changements profonds n'ont pas été sans donner lieu à de nombreux conflits et mouvements contradictoires ni sans créer de nombreux problèmes que la communauté mondiale, à commencer par l'Organisation des Nations Unies, doit résoudre. En même temps que l'interdépendance et les liens réciproques s'accroissent, les disparités de développement s'accroissent et l'écart se creuse entre les pays en voie de développement et les pays développés. L'évolution que l'on observe vers un rapprochement des diverses parties du monde s'accompagne de certaines tendances, favorisées par le colonialisme et le néo-colonialisme sous toutes ses formes, qui vont dans le sens de sa perturbation et de sa division.

35. L'importance de la sixième session extraordinaire tient précisément au fait que, pour la première fois, l'Assemblée générale des Nations Unies a considéré dans toute sa complexité l'ensemble des problèmes économiques internationaux, y compris leurs diverses incidences politiques. Il convient donc de situer dans la perspective générale de la lutte pour le progrès et l'égalité les efforts faits par le Conseil pour mettre en œuvre les mesures et principes inscrits dans les résolutions adoptées. L'humanité n'a pas d'autre solution que d'appliquer le principe de la coexistence pacifique active aux relations entre tous les pays et peuples et à la solution de tous les problèmes internationaux, y compris les problèmes économiques.

36. A la sixième session extraordinaire, l'Assemblée générale a affirmé avec force qu'il n'était plus possible de dénier aux Etats et aux peuples le droit de jouir de la pleine souveraineté sur leurs ressources naturelles, de décider souverainement de la forme de leur destin et de participer dans des conditions d'égalité à l'adoption de toutes les décisions intéressant la communauté internationale. Ces efforts doivent tendre à présent à assurer le plein et constant exercice de ce droit dans tous les domaines de la coopération internationale.

37. Tels sont les fondements essentiels de la politique et du mouvement mondial de non-alignement, dont la vitalité a été clairement démontrée à la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue en 1973. A sa dernière session ordinaire, l'Assemblée générale a fait siennes la plupart des initiatives et des recommandations de cette conférence en matière de coopération économique et, à sa sixième session extraordinaire, elle a accompli un important pas en avant dans la voie de l'établissement de formes de coopération internationale plus équitables.

38. L'*Etude sur l'économie mondiale, 1973* (E/5486, E/5521 et Add.1 à 3) montre que la période considérée a été l'une des plus troublées de l'histoire économique récente. Les problèmes aigus et de longue durée auxquels se heurtent les pays en voie de développement vont s'aggravant dans un système qui ne permet même pas de résoudre les problèmes dont sont assaillis les pays développés. L'inflation, qui prend des proportions alarmantes, est particulièrement sensible dans les pays en voie de déve-

loppement. Les habitants de nombreuses régions du monde, en particulier ceux de la région soudano-sahélienne et de l'Ethiopie, souffrent de la faim, cependant que les problèmes concernant l'environnement revêtent partout une acuité croissante.

39. Dans ces conditions, les taux de croissance record de la production mondiale et du commerce mondial n'inspirent pas confiance. L'*Etude* met d'ailleurs en lumière une tendance à la décélération de l'expansion de la production industrielle des pays en voie de développement. Pour ce qui est des prix à l'exportation, il ne suffit pas de considérer l'évolution qu'ils ont subie au cours des trois dernières années seulement et leur mouvement mondial. Les documents que le Secrétaire général a présentés à la sixième session extraordinaire font apparaître que, de 1953 à 1973, les prix des produits primaires exportés principalement par des pays en voie de développement ont moins augmenté que ceux des produits exportés principalement par des pays développés et que la hausse des prix moyens de l'ensemble des produits primaires a été légèrement inférieure à l'augmentation de la valeur unitaire des exportations d'articles manufacturés, de sorte que la moyenne des termes de l'échange entre les prix des produits primaires et ceux des articles manufacturés est pratiquement inchangée, pendant le dernier trimestre de 1973, par rapport à la moyenne de 1950.

40. Il n'est donc manifestement pas possible de parler d'une amélioration des termes de l'échange des pays en voie de développement, et encore moins, à cet égard, de perspectives durables. Non seulement les prix de beaucoup des matières premières exportées par les pays en voie de développement n'ont pas augmenté ces dernières années, mais les renseignements les plus récents dont on dispose indiquent que certains d'entre eux ont baissé. Même dans les cas où on a enregistré une hausse, on observe déjà des oscillations qui portent en elles la menace d'un fléchissement.

41. La délégation yougoslave est préoccupée de voir que les conséquences des mesures justifiées prises par les pays en voie de développement pour recouvrer la maîtrise de leurs ressources naturelles ont servi de prétexte à certains pour essayer de reléguer à l'arrière-plan les problèmes de développement fondamentaux.

42. Il ressort du rapport du CPD sur sa dixième session (E/5478) qu'il n'y a pas de raison profonde pour justifier une diminution du rôle que les pays développés devraient jouer dans le domaine des politiques commerciales et des politiques d'aide en faveur du développement, que la désorganisation à court terme intervenue dans les balances des paiements de ces pays n'a pas entraîné de modification radicale de la répartition des richesses en faveur de pays en voie de développement et qu'il ne faut donc pas en tirer argument pour revenir sur des engagements internationaux concernant l'assistance à leur fournir. La seule manière de surmonter la crise est d'appliquer une politique qui reconnaisse l'existence d'un rapport d'interdépendance et non de considérer les problèmes comme s'ils étaient justiciables d'une assistance unilatérale, alors qu'ils concernent la communauté internationale tout entière.

43. C'est ce genre d'approche qui a inspiré la Déclaration et le Programme d'action, dont seule la mise en œuvre permettra d'arriver à des solutions durables et de modifier radicalement la situation existante et l'évolution défavorable que l'on observe actuellement. Il appartient au Conseil de déterminer la place et le rôle qui lui reviennent dans l'exécution de cette tâche, eu égard au mandat qui lui a été assigné par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire. Son premier soin, à la session présente, doit être d'assurer l'application des décisions prises à cette session extraordinaire.

44. Il importe de ne pas perdre de vue que, quelle que soit l'importance de leurs aspects économiques et techniques, tous les problèmes à résoudre s'inscrivent dans le cadre général des efforts tendant à instaurer un ordre économique nouveau et que, par conséquent, leur composante politique revêt encore plus d'importance. Dans le passé, beaucoup de décisions de caractère positif ont été perdues dans le dédale de discussions dites techniques et jugées insuffisantes parce qu'elles se fondaient sur les critères mêmes que l'on voulait changer.

45. En affrontant la tâche qui consiste à établir un système nouveau, le Conseil doit organiser les travaux de tous les rouages des Nations Unies de manière à empêcher le retour d'une telle situation. Telle est sans doute la raison pour laquelle l'Assemblée a décidé à sa session extraordinaire qu'aux fins de la mise en œuvre des décisions de cette session le Conseil pourrait se réunir, si cela était nécessaire, en session extraordinaire ou au besoin siéger en permanence. Les organes exécutifs de beaucoup d'organisations régionales ou sous-régionales extérieures au système des Nations Unies ont constaté que l'introduction des changements souhaités les obligeait à se réunir à un haut niveau politique. La même pratique devrait s'appliquer dans le cas des Nations Unies.

46. Il sera impossible de construire un nouvel ordre économique international si tous les Etats Membres n'ont pas la ferme volonté politique d'assigner à cette tâche un rang de priorité élevé dans leurs politiques nationales et de lui consacrer l'énergie et le temps nécessaires. Il est indispensable que les politiques et les mesures qui seront décidées et appliquées dans les organisations extérieures aux Nations Unies soient en harmonie avec celles qu'a adoptées l'Assemblée générale.

47. L'exécution des décisions prises à la sixième session extraordinaire ne doit pas être le fait des seuls organismes des Nations Unies. Beaucoup de ces décisions peuvent être mises en œuvre immédiatement et directement par les Etats Membres dans le cadre de leurs politiques intérieures. Cette partie essentielle du processus de mise en œuvre doit aussi trouver sa place dans les rapports qui seront soumis au Conseil, et une procédure appropriée devra être établie à cette fin.

48. L'Assemblée générale et le Conseil devraient orienter et guider davantage l'action de tous les organes des Nations Unies qui œuvrent dans le domaine économique, y compris les institutions spécialisées. La décision ayant été prise, à la session extraordinaire, de s'employer d'urgence à instaurer le nouvel ordre économique, il appartient désormais à

l'Assemblée générale et au Conseil de s'engager à fond dans l'action, en examinant par exemple les problèmes qui ont surgi au cours des négociations sur la réforme du système monétaire et commercial international. On voit mal comment on pourrait établir un système nouveau alors que, dans un secteur aussi essentiel que le commerce international, les négociations commerciales multilatérales décidées n'ont pas encore vraiment commencé. Il est impossible de réaliser une réforme durable du système monétaire quand les négociations menées jusque-là n'ont produit que des mesures partielles qui ne tiennent pas suffisamment compte des intérêts des pays en voie de développement.

49. Il est dit, en fait, dans la Déclaration adoptée à la session extraordinaire que les intérêts des pays développés et ceux des pays en voie de développement ne peuvent plus être dissociés et que la prospérité de la communauté internationale dans son ensemble est liée à la prospérité de ses éléments constitutifs. Il faut à présent regarder en face les conséquences de ces faits. La coutume devrait s'établir, au sein du Conseil et d'autres organes importants des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale, de dénoncer à temps toute conduite incompatible avec les politiques et les objectifs proclamés de l'Organisation des Nations Unies. La délégation yougoslave s'inquiète d'une certaine tendance à décider, dans un cas, de travailler à l'instauration du nouveau système et, dans un autre, de faire abstraction de cette obligation commune. Toutes les activités menées conjointement ou séparément par les gouvernements dans le cadre des différentes organisations doivent être conformes à l'esprit et aux buts des Nations Unies.

50. Le Conseil doit jouer son rôle chaque fois que les relations économiques internationales sont menacées par de graves difficultés ou des crises. De même que la session extraordinaire a été convoquée pour examiner les problèmes économiques, le Conseil doit se réunir dès que surgissent des problèmes de cet ordre ayant de graves répercussions sur l'ensemble de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies doit s'affirmer dans ce domaine comme elle le fait dans celui des relations politiques.

51. Compte tenu de ces diverses considérations, la délégation yougoslave estime qu'il convient de développer et d'appliquer de façon cohérente le concept de sécurité économique collective, dont l'importance pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international va croissant. M. Petrić souligne la grande portée, à cet égard, de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

52. La délégation yougoslave attache une importance particulière au Programme spécial de mesures en faveur des pays en voie de développement les plus durement touchés, dans le cadre duquel il conviendra de tenir tout spécialement compte des problèmes propres aux pays en voie de développement les moins avancés et sans littoral. Si certaines des déclarations faites à ce sujet sont encourageantes, l'appel à l'assistance qui a été lancé n'a pas trouvé jusque-là un écho répondant aux espoirs exprimés lors de l'adoption du Programme spécial.

53. A sa session extraordinaire, l'Assemblée générale a été unanime à estimer que la situation dans laquelle se

trouvaient les pays en question n'était pas seulement conjoncturelle, mais résultait aussi de la position inégale et de plus en plus désavantageuse des pays en voie de développement dans l'économie mondiale et du fait qu'on n'avait pu résoudre les problèmes aigus et à long terme du développement en général. Il n'est donc que juste d'attendre de tous les pays développés qu'ils honorent pleinement les obligations qui leur incombent en vertu du Programme spécial.

54. La communauté mondiale a déployé de grands efforts pour ouvrir des perspectives qui débouchent sur un monde ayant pour bases des principes comme ceux de la Déclaration; elle ne doit pas manquer de trouver les moyens d'aider les pays en voie de développement les plus durement touchés à surmonter les difficultés qui les assaillent car ces pays ne font assurément pas exception à l'interdépendance qui existe entre tous les membres de la communauté mondiale.

55. Bien qu'elle soit elle-même un pays en voie de développement et que la hausse des prix lui ait causé des difficultés considérables, la Yougoslavie a décidé d'offrir son assistance dans les limites de ses possibilités. M. Petrić accueille avec satisfaction les efforts faits jusque-là par le Secrétaire général pour lancer les opérations d'urgence et il espère qu'un soutien accru répondra à son action.

56. Les tâches qu'implique la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour 1975 ne diffèrent pas fondamentalement des tâches à entreprendre pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action. Ce dernier déclare à juste titre que tous les efforts doivent tendre à ce que la session extraordinaire de 1975 puisse contribuer pleinement à l'instauration du nouvel ordre économique international. Cela implique que l'on étudie dans le cadre des préparatifs de cette session la suite qui aura été donnée aux décisions prises à la sixième session extraordinaire. Ces décisions présentent une importance particulière pour l'adaptation de la Stratégie internationale du développement aux nouveaux besoins et aux circonstances nouvelles. La Stratégie a été toujours fondée sur le principe d'un effort continu mené dans une perspective dynamique; malheureusement, non seulement on a omis de la développer et de l'actualiser, mais on n'a même pas réussi à atteindre les objectifs modestes qu'elle fixait.

57. Toutefois, les résultats de la sixième session extraordinaire ouvrent des perspectives plus favorables non seulement pour la mise en œuvre de la Stratégie, mais aussi pour sa revitalisation, qui lui permettra de jouer son juste rôle dans la coopération économique internationale. L'opération d'examen et d'évaluation qui doit avoir lieu en 1975, à mi-chemin de la Décennie, offrira à cet égard une excellente occasion; il est donc indispensable que le Conseil entreprenne à la présente session les préparatifs nécessaires.

58. Les faits ont justifié la décision d'étudier les activités des sociétés multinationales. La délégation yougoslave appuie la recommandation formulée dans son rapport par le Groupe de personnalités et tendant à créer, au sein des Nations Unies, un organe chargé de contrôler et de réglementer l'activité de ces sociétés et d'élaborer à cette fin un code de conduite international. Cet organe devra avoir

un caractère intergouvernemental et travailler avec l'aide et le concours d'experts. Les sociétés multinationales devraient, en principe, être soumises à la souveraineté des pays dans lesquels elles exercent leur activité et toutes les règles devraient être formulées sur la base de ce principe. Il ne devrait pas être permis à ces sociétés de prendre une place dominante dans les pays où elles opèrent, notamment dans les pays en voie de développement. La réglementation des relations avec les sociétés multinationales ne saurait se faire sur la base des intérêts acquis. L'action internationale doit tendre à aider les pays en voie de développement à éliminer les activités négatives des sociétés multinationales, qui méconnaissent les priorités et les problèmes nationaux, accroissent de plus en plus leurs profits et s'ingèrent dans les affaires intérieures de ces pays.

59. Après une longue période pendant laquelle le Conseil n'était pas prêt à adopter et appliquer les décisions qu'exige l'état des relations économiques internationales, le moment est venu pour lui de relever le défi et de remplir le rôle qui lui a été assigné par la Charte des Nations Unies. L'instauration d'un nouvel ordre économique international est une entreprise sans précédent dans l'histoire des Nations Unies, dans laquelle le Conseil peut et doit assumer la plus grande part de responsabilité.

60. M. GARDINER (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique) dit que les Etats africains sont aux prises avec une série de problèmes économiques exceptionnellement graves. Bien que les recettes d'exportation aient substantiellement progressé en 1973 grâce aux taux de croissance élevés enregistrés dans les pays développés, l'activité économique globale, dans plusieurs pays d'Afrique, s'est fortement ressentie de la sécheresse. De plus, il est probable que l'inflation et les prix élevés du pétrole se traduiront en 1974 dans les pays développés par de faibles taux de croissance.

61. Des variations considérables sont intervenues pendant la période considérée dans les taux de change des monnaies africaines à la suite des pressions spéculatives exercées dans les pays développés, pressions qui ont aussi largement contribué à l'augmentation des prix des produits de base observée jusqu'en mai 1974. L'important est de savoir à quel niveau les prix de ces produits vont finalement se stabiliser. Des estimations provisoires montrent que les exportations des pays en voie de développement d'Afrique ont augmenté, en 1973, de 31 p. 100; sur ce pourcentage, environ 17 p. 100 sont dus à la hausse des prix et au fait que la plupart des monnaies africaines se sont appréciées par rapport au dollar en 1973. En fait, la situation de la balance commerciale s'est légèrement modifiée au détriment des pays en voie de développement d'Afrique en raison d'une augmentation encore plus forte des prix à l'importation: la valeur en dollars des importations a augmenté de 18 p. 100 entre 1972 et 1973 sans que le volume de ces importations se soit accru de façon sensible. Des hausses importantes par rapport aux chiffres de 1972 ont été enregistrées dans les prix à l'exportation du sisal, du caoutchouc, du cacao, du cuivre, du coton et du zinc. A la fin de 1973, les prix du pétrole brut avaient presque quadruplé. En revanche, le prix du café a augmenté plus lentement et d'importantes quantités de sucre ont été vendues à des prix plus stables dans le cadre des accords sur le sucre.



62. Les taux d'accroissement du PIB enregistrés dans la région en 1973 ont été très variables : ces taux ont diminué dans cinq pays, alors qu'ils ont augmenté de plus de 9 p. 100 dans quatre autres. Le taux de croissance de l'ensemble des pays en voie de développement d'Afrique, à prix constants, a été estimé à 4,5 p. 100 pour 1973 et, pour la période de 1971 à 1973, c'est-à-dire les trois premières années de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, à 4,6 p. 100, au lieu du taux de croissance de 6 p. 100 fixé comme objectif. Pour l'agriculture et les activités connexes, on estime que le taux de croissance n'a été que de 1 p. 100, ce qui a limité le taux de croissance économique global des pays en voie de développement d'Afrique, des taux de croissance situés entre 4 et 6 p. 100 ayant été enregistrés dans d'autres secteurs de l'économie.

63. Le développement social des pays d'Afrique, à l'instar du développement économique du continent africain en général, a été freiné par le manque de ressources. La plupart des efforts ont porté sur le secteur urbain dans lequel on a observé un taux de croissance annuel de plus de 5 p. 100, alors que le secteur rural, qui représente plus de 70 p. 100 de la population de l'Afrique, a été négligé jusqu'au moment où la crise a éclaté. Plusieurs pays revoient actuellement leurs systèmes d'enseignement afin de mieux les adapter à leurs besoins sociaux et économiques et d'étendre les possibilités d'éducation aux régions rurales. Plusieurs pays ont invité l'OIT à les aider à formuler des politiques visant à lutter contre le chômage croissant, en particulier parmi les jeunes arrivés en fin de scolarité et les émigrants qui viennent s'installer dans les zones urbaines. Le problème du chômage oblige les Etats membres à reconnaître la nécessité de procéder à diverses réformes de structure. Un phénomène particulièrement grave qui retentit sur l'harmonie sociale et politique est la hausse de l'indice des prix à la consommation qui, dans plusieurs pays, a atteint 9 p. 100 pendant l'été de 1973, les prix des produits alimentaires ayant subi une hausse encore plus forte que l'indice général des prix.

64. En 1974, les conséquences des hausses de prix du pétrole et des produits pétroliers ont commencé à être ressenties dans tous les pays en voie de développement importateurs de pétrole. Dans les Etats d'Afrique, c'est le secteur des transports qui est le principal consommateur : toute augmentation des coûts de transport ne peut que se répercuter sur les prix intérieurs et sur le coût du transport par mer des importations et des exportations, ainsi que sur les prix des importations qui proviennent en majeure partie des pays développés. Les possibilités de réaliser des économies à court terme en ayant recours à d'autres sources d'énergie sont restreintes, encore qu'à long terme la situation puisse évoluer de façon importante. Il est évident que les prix relativement faibles du pétrole pratiqués par le passé ont favorisé, dans les pays en voie de développement, les industries à fort coefficient de capital et les importations de biens non essentiels. La hausse des prix du pétrole a également d'autres répercussions, moins directes, sur l'économie des pays africains : ainsi, la hausse du coût des transports aériens commence à porter préjudice à l'industrie du tourisme et, dans l'agriculture, le coût des engrais a sensiblement augmenté. En partant de l'hypothèse que la structure des importations demeurera la même qu'en 1973, il y a tout lieu de penser que les importations de pétrole

représenteront en 1974 environ 15 p. 100 de la valeur des importations totales, contre 5 p. 100 en 1973. Il est probable que le prix des importations de denrées alimentaires de première nécessité augmente dans la même mesure. Les moins avancés des pays en voie de développement d'Afrique, qui ont déjà enregistré des déficits commerciaux en 1973, seront les plus durement touchés par la hausse des prix du pétrole. Il semble donc peu probable que la région dans son ensemble parvienne à s'approcher du taux de croissance de 6 p. 100 fixé comme objectif pour la deuxième Décennie du développement.

65. L'Afrique doit aussi faire face à un autre grave problème, celui de la sécheresse dans la zone du Sahara et du Sahel où le déficit céréalière continue à s'aggraver rapidement et où près d'un sixième du cheptel a été perdu. Les pays touchés sont pauvres même selon les normes africaines, car leur production minérale est limitée et les secteurs de l'industrie manufacturière et du tourisme sont peu importants, sauf au Sénégal. Quelques chutes de pluie en moins et l'on passe vite d'une agriculture de subsistance à la famine. Des plans sont à l'étude pour améliorer les transports dans la région du Sahel, très étendue et non peuplée, en construisant un réseau routier et deux nouvelles liaisons ferroviaires. Un grand projet de reboisement est également prévu afin d'éviter que le Sahara ne continue à gagner du terrain. Les problèmes du Sahel illustrent les difficultés que rencontrent de nombreux pays d'Afrique où le niveau des précipitations est incertain et où la population et le cheptel ont beaucoup augmenté. La sécheresse qui a frappé récemment le nord du Nigéria et l'Ethiopie ainsi que la région du Sahel donne du relief aux avertissements selon lesquels il se pourrait que l'Afrique se trouve au seuil d'un bouleversement écologique au nord du douzième parallèle. Il paraît indispensable de constituer des stocks régulateurs de céréales pour parer aux mauvaises récoltes et d'instituer un système de gestion du cheptel tenant compte de la capacité des pâturages.

66. Pour être efficaces, l'assistance des Nations Unies et l'aide internationale doivent de toute évidence être conçues dans tous les secteurs selon une approche multidisciplinaire et coordonnée. C'est la raison pour laquelle la CEA est convenue avec les institutions spécialisées et d'autres organismes internationaux d'arrangements de travail concertés et s'est entendue avec le PNUD sur les domaines particuliers où il importe de concentrer les efforts. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a jeté une lumière nouvelle sur les liens entre les problèmes de l'Afrique et l'ordre économique nouveau. Il est prévu de tenir à la prochaine session du Comité exécutif de la CEA un débat sur cette question afin de revoir, si besoin est, le programme de travail de la Commission.

67. M. MARAMIS (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient) dit que l'accroissement de la demande et de la production des pays développés a contribué à augmenter les taux de croissance dans la plupart des pays en voie de développement de la région par rapport aux deux années précédentes. Il y a lieu de noter en particulier qu'un certain nombre de pays ont eu des taux de croissance relativement élevés dans le secteur manufacturier et que la situation agricole est redevenue normale. Par contre, la production alimentaire par habitant

a diminué d'environ 5 p. 100 en 1972 et l'augmentation continue de la population a aggravé les problèmes du chômage et de la pauvreté généralisée dans la région.

68. L'inflation mondiale a provoqué une inflation intérieure considérable dans de nombreux pays de la région; dans certains d'entre eux, les prix à la consommation des produits et services de première nécessité ont augmenté de plus de 50 p. 100 depuis 1972 et de 25 p. 100 depuis le début de 1974. L'augmentation des prix des importations de biens de consommation et d'équipement et le risque que les pays développés prennent des mesures déflationnistes qui affecteraient les industries d'exportation des pays en voie de développement de la CEAE0 portent préjudice à leur balance des paiements et à leurs perspectives de croissance économique. Bien que, dans certains cas, les prix des matières premières aient augmenté, les fluctuations prononcées des prix des produits primaires vont à l'encontre des intérêts de la plupart des pays en voie de développement et le traitement sur place des matières premières souffre encore des barrières douanières et non douanières qu'ont établies beaucoup de pays développés.

69. La région de la CEAE0 a été sérieusement affectée par la récente crise alimentaire; c'est le cas, en particulier, des secteurs les plus pauvres des pays les plus pauvres de la région. Les augmentations du prix des produits pétroliers ont affecté l'approvisionnement en engrais et quelques pays non dotés de ces ressources naturelles sont au bord de la catastrophe. Cette situation montre bien l'importance qu'il y a à utiliser au mieux les ressources naturelles à l'échelle mondiale.

70. Outre les problèmes particuliers que soulève la crise actuelle, celui, essentiel, que pose en matière de développement le fait que la croissance économique n'assure pas à elle seule le plein emploi ou des conditions de vie satisfaisantes demeure sans solution. Il est difficile à la CEAE0 de définir les problèmes communs à la région ou de formuler une politique commune, en raison des très nettes différences qui existent entre les divers Etats membres quant à leurs ressources naturelles et à leur développement économique. Il a été reconnu que la Commission doit constamment réexaminer son rôle pour tenir compte de l'évolution des conditions et qu'elle ne doit pas trop disperser ses ressources. A sa vingt-neuvième session, en 1973, la Commission a prié le Secrétaire exécutif de passer en revue les activités de la CEAE0 en vue d'accroître leur efficacité. Les mesures prises à cette fin sont mentionnées dans le rapport annuel de la Commission (E/5469); elles ont été approuvées

à la trentième session de la CEAE0 qui a eu lieu à Colombo.

71. A cette dernière session, les participants ont adopté la Déclaration de Colombo [résolution 140 (XXX)] qui a désigné, comme problèmes prioritaires de la région, ceux de l'alimentation, de l'énergie, des matières premières et des ressources financières extérieures. Pour résoudre ces problèmes, il est nécessaire que, d'une part, la région adopte une approche globale et que, d'autre part, la communauté internationale entreprenne une action concertée. La Commission a adopté la résolution 146 (XXX) dans laquelle elle demande, en ce qui concerne les problèmes de balance des paiements et les besoins à long terme relatifs au développement, l'assistance du FMI, de la BIRD, ainsi que des pays développés et riches ou des pays exportateurs; elle a également adopté des résolutions sur d'autres problèmes urgents qui ont été examinés à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. En ce qui concerne la création d'un fonds mondial des engrais, qui a fait l'objet de la résolution 142 (XXX) de la Commission, M. Maramis procède à des consultations avec les Etats membres de la CEAE0 et les institutions spécialisées en vue de présenter des propositions précises à la prochaine Conférence mondiale de l'alimentation.

72. La révision du programme de la CEAE0 a eu essentiellement pour but de déterminer les domaines prioritaires devant faire l'objet d'efforts concertés, de rationaliser son appareil de conférence et de faciliter une approche globale et multidisciplinaire des principaux problèmes de la région. La Commission a pris la décision importante de collaborer étroitement avec les institutions spécialisées et d'autres organisations, notamment des instituts de recherche de la région et d'autres instituts extérieurs à celle-ci. Les changements intervenus démontrent l'aptitude de la Commission à utiliser les ressources du PNUD et d'autres ressources aux fins de projets régionaux et sous-régionaux. Il est donc pleinement justifié de décentraliser rapidement tous les projets dont l'Organisation des Nations Unies est actuellement chargée de l'exécution dans la région afin de les confier à la Commission. Etant donné que les domaines prioritaires définis à la session de Colombo, correspondent dans l'ensemble aux orientations du Programme d'action adopté à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, il semble que les activités des commissions régionales apporteront une contribution majeure à la bonne exécution de ce programme.

*La séance est levée à 12 h 30.*